

Zeitschrift: Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura
Herausgeber: Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura
Band: - (1982)
Heft: 1

Vereinsnachrichten: Les activités du Bureau de la condition féminine : printemps 1979 - printemps 1982

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les activités du Bureau de la condition féminine: printemps 1979 – printemps 1982

Le Bureau de la condition féminine (BCF) est un service administratif rattaché au Département de la Justice et de l'Intérieur. Il a pour tâche de remplir la mission confiée par l'article 44 de la Constitution jurassienne, et pour moyen d'action : la législation, l'administration et l'information.

Actuellement il occupe trois personnes : la déléguée à plein temps et deux secrétaires à mi-temps, dont une travaillant comme documentaliste. Depuis le début de l'année 1980, le BCF est épaulé par une commission consultative composée de treize femmes représentant des associations féminines du Jura. Cette commission a tenu jusqu'à ce jour vingt-deux séances plénières. Les différents groupes de travail ont eu, globalement, une trentaine de réunions.

L'ORGANISATION DU BCF

Pour organiser ce nouveau service, il a fallu suivre différentes étapes. Le cheminement fut le suivant :

- 1) prendre contact avec les associations;
- 2) établir un cahier des tâches;
- 3) accumuler toute l'information et la documentation possible;
- 4) proposer un programme d'action.

1) CONTACTS AVEC LES ASSOCIATIONS

La majorité des associations (21) qui, dans le Jura, avaient une action en rapport avec la condition féminine, furent conviées à une rencontre. Cette première prise de contact servit à jeter les bases d'une collaboration et à énumérer les actions communes à envisager. Elle permit aussi de diriger certaines associations auprès de leurs interlocuteurs privilégiés dans l'administration. La section jurassienne de la Fédération romande des consommatrices,

par exemple, fut mise en rapport avec le Service des Arts et Métiers et du Travail (SAMT), service chargé de la protection des consommateurs. Ces rencontres ont aussi débouché sur des actions concrètes : l'organisation d'une soirée d'information sur le problème du "Re-travail", par exemple, qui relança l'idée de la mise sur pied de stages de réinsertion professionnelle, ou encore l'aménagement d'un cours d'instruction civique.

2) ÉTABLIR UN CAHIER DES TÂCHES

Les contacts extérieurs furent pris en même temps que les contacts à l'intérieur de l'administration, et avec le même scénario. Des entretiens avec la plupart des chefs de services administratifs permirent de les sensibiliser à l'application de l'égalité entre hommes et femmes, d'établir une bonne collaboration et d'entrevoir des actions conjointes. Car, en fait, l'ensemble de l'administration se doit de remplir les tâches imposées par la Constitution cantonale, y compris celle de l'amélioration de la condition féminine !

Pour agir de manière opérationnelle, le BCF doit disposer de trois cribles :

- chaque service doit annoncer au BCF une nouvelle action pouvant intéresser la condition féminine;
- le service juridique contrôle tous les projets législatifs. Il alerte donc le BCF pour vérifier s'il a ou non participé à leur élaboration;
- enfin, la responsable du BCF, ayant connaissance de l'ordre du jour des séances du Gouvernement, peut transmettre immédiatement ses remarques à l'Exécutif, par son chef de Département. Elle peut même, dans des cas exceptionnels, lui demander de retarder une décision, sur un sujet à l'étude duquel elle n'aurait pas participé, jusqu'au dépôt de son propre rapport.

Cette place particulière donnée au BCF est définie dans son cahier des tâches accepté par le Gouvernement en juin 1979.

3) ACCUMULER TOUTE L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION POSSIBLE

L'étude de la condition féminine oblige à être "spécialiste" dans chaque domaine et dans tous les domaines. Il faut donc pouvoir disposer d'une documentation riche et surtout actuelle. Qu'elle soit recueillie, concernant la situation de la femme en Suisse et dans le monde, qu'elle soit constituée à l'aide d'enquêtes et de recherches - s'agissant de la condition féminine dans le Jura - cette documentation n'est pas un but en soi. C'est un outil de travail qui permet d'établir des rapports à l'intention de l'administration, de diffuser des informations dans la population, d'étayer les positions du BCF dans les travaux de commission. Le service dispose actuellement d'une bibliothèque comprenant près de quatre cents livres, brochures et dossiers, et d'une documentation comportant quelque deux cents rubriques.

4) PROPOSER UN PROGRAMME D'ACTION

Grâce aux contacts avec les associations, de nombreux besoins des femmes jurassiennes ont été établis. Sur la base de la documentation, il a été possible d'avoir une vue générale des problèmes liés à la condition de la femme. Cela confronté au cahier des tâches du BCF, c'est-à-dire aux possibilités d'actions, et compte tenu des contraintes de personnel, de budget mais aussi du caractère urgent de certaines solutions, a permis d'établir le programme d'action du BCF.

Les objectifs insérés dans le Programme gouvernemental pour la législature 1979-1982 sont notamment les suivants :

- éliminer les différences basées sur le sexe dans l'instruction et proposer des programmes de formation identiques pour filles et garçons;
- instaurer une préparation à l'accomplissement des tâches ménagères et

- familiales pour filles et garçons;
- encourager la formation professionnelle et la poursuite des études des jeunes filles;
- rechercher l'égalité dans le travail en particulier par l'application du principe "à travail égal, salaire égal";
- promouvoir la création de centres de consultations : planning, centres de consultations conjugales, centres de puériculture, etc;
- mettre sur pied un organisme chargé de l'avance et du recouvrement des pensions alimentaires.

Evidemment, tout n'est pas dit dans ce programme et d'autres objectifs s'y sont greffés.

Les réalisations du BCF

1) DANS LE DOMAINE DE LA VIE POLITIQUE

Ce thème n'est pas mentionné dans le programme de législature, puisqu'il lui est antérieur. Ce fut la première enquête menée par le BCF. Lorsqu'on sait la place importante que prend la politique dans la vie de tout Jurassien, la nécessité d'une telle étude devenait évidente ! Il était, de plus, intéressant de voir comment s'appliquait la volonté d'égalité exprimée clairement par les hommes du Jura lors des votations fédérales sur le suffrage féminin (52 % d'acceptants en 1959 et 84 % en 1971).

Une première enquête a montré que, sur l'ensemble des 82 communes du Jura, les femmes représentaient le 8,8 % des élus aux exécutifs communaux, le 13 % aux législatifs. Les femmes, de plus, formaient le 34,5 % des membres des commissions de l'école primaire, le 34,3 % des commissions des oeuvres sociales et... le 4,6 % des commissions d'impôts.

Une seconde enquête a prouvé que les femmes s'intéressaient à la politique autant que les hommes : la participation féminine aux votations était d'environ 55 %, la

participation masculine de 62 %, la différence étant due au plus grand nombre de femmes dans les classes d'âges élevées. Cela fut établi lors des élections fédérales de 1979. Depuis, systématiquement, un complément au procès-verbal est demandé aux bureaux de vote. Il permet de calculer les participations masculines et féminines.

En vue des élections communales de novembre 1980, le BCF a organisé une vaste campagne. Sous le slogan "Confiance aux femmes", un appel fut lancé aux femmes, aux partis politiques et à l'ensemble du corps électoral. Deux cycles de conférences et de soirées-débats tout au long de la campagne soutenaient cet appel, repris souvent par les associations féminines. Chaque parti, et parfois, chaque section communale de parti reçut un dossier réalisé par le BCF sur la base de ses enquêtes et qui décrivait "la situation des femmes dans la politique communale jurassienne". Des affiches frappées des armoiries cantonales ornaient les murs de toutes les communes et répétaient le slogan "Confiance aux femmes".

Lorsque les résultats tombèrent, ils indiquèrent 10,8 % de femmes élues aux exécutifs communaux et 15,2 % aux législatifs communaux, soit une progression de, respectivement, 22,7 % et 16,9 %.

Le BCF a également mis sur pied, comme dit plus haut, un cours d'instruction civique en collaboration avec Atelier 76 de Delémont, au printemps 1980.

2) DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT

C'est également à partir d'un constat que commença l'étude de ce dossier. Les plans d'études des écoles primaires et secondaires du Canton de Berne sont encore appliqués dans le Jura.

Le nombre d'heures suivis par les filles par rapport à celui des garçons attesta que, du fait de l'enseignement différen-

cié, les filles perdaient : à l'école primaire, une année de français, une année d'histoire, une année de géographie, une année de sciences, deux ans de dessin technique, et les deux tiers d'une année de mathématique;

à l'école secondaire (section moderne) : deux années et demie de gymnastique, trois ans de travaux pratiques de sciences, deux de dessin géométrique, un tiers d'année de mathématiques, et une année de physique.

Les garçons pendant ce temps perdaient deux années de chant, tout l'enseignement ménager et les travaux à l'aiguille.

Un rapport fut rédigé à l'intention du Service de l'Enseignement en juin 1980 pour revendiquer dans le cadre de la refonte des grilles horaires :

- un enseignement identique pour filles et garçons, dans les mêmes disciplines, avec le même nombre de leçons, le même contenu et le même caractère obligatoire, optionnel ou facultatif;
- la suppression de tout enseignement différencié sur la base du sexe;
- le maintien des branches dites "féminines" et dites "masculines", mais l'ouverture de ces branches aux deux sexes.

Ces thèses ont été reprises par le "Groupe de travail pour le réexamen de l'enseignement de l'économie familiale obligatoire" dans son rapport actuellement soumis en consultation.

En mars 1981, le BCF proposa au Gouvernement des mesures relatives à l'enseignement de l'économie familiale qui permettent à l'inspectrice d'octroyer des dispenses concernant le cours postscolaire obligatoire.

Dans le domaine de l'enseignement, la déléguée à la condition féminine a également participé aux travaux d'une commission ad hoc "Education des jeunes filles et égalité des chances" nommée par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique (CDIP). Le rapport de cette commission servit de base aux recommandations de la CDIP du 24 août 1981.

Enfin, le BCF a obtenu qu'un cours de perfectionnement consacré aux stéréotypes sexuels dans l'enseignement soit offert aux enseignants. Ce cours aura lieu cet automne.

3) DANS LE DOMAINE DU TRAVAIL

La participation à des débats, à des rencontres avec des travailleuses ou des chômeuses permet de constater un manque flagrant d'information touchant les droits des femmes dans le travail, carence encore attestée par le grand nombre de demandes de renseignements concernant le droit du travail soumises au BCF. Ainsi naquit l'idée d'une brochure sur les droits de la femme dans le travail. Dans ce fascicule, une histoire purement imaginaire met une femme, Céline, dans différentes situations par rapport au travail. L'histoire permet d'introduire les dispositions légales principales et de donner aux utilisatrices un minimum d'indications - qui peuvent être complétées grâce aux références - sur leurs droits face à tel ou tel problème.



Cette brochure tirée à dix mille exemplaires en mai 1981 a déjà dû être rééditée. Elle fut diffusée par les secrétariats communaux, les organisations syndicales, les partis politiques, les associations et le sera encore dans les écoles.

En collaboration avec le Service des Arts et Métiers et du Travail (SAMT), deux réunions avec les chômeuses des

districts de Porrentruy et de Delémont ont été organisées, en novembre 1979 et février 1980. Le problème de la mobilité géographique des chômeuses a alors été évoqué. Actuellement, toujours avec le SAMT, un sondage est en cours concernant les différences de salaires masculins et féminins. Divers problèmes sont encore en discussion avec ce service (travail à domicile, utilisation du fonds de chômage, recyclage et réinsertion professionnelle).

4) DANS LE DOMAINE DES CENTRES DE PLANNING

Les centres de planning, dans le Jura, sont peu sollicités. La réticence à faire appel à eux est encore forte. Pour comprendre le phénomène, une étude en trois volets a été entreprise en collaboration avec une étudiante en sciences sociales. Le premier volet porte sur la description des lieux d'information et d'éducation en matière sexuelle hormis les centres de planning familial. Deuxième volet : un questionnaire adressé à trois mille personnes met en évidence la méconnaissance des centres de planning familial et leur domaine d'activités. Il révèle aussi les vœux de la population à l'égard des services d'information. Le troisième volet reste à établir : il comportera des propositions touchant la réorganisation des centres.

Au vu des premiers résultats de cette étude, les dangers d'une dispersion et d'une multiplication des lieux d'information apparaissent clairement. C'est pourquoi le BCF a proposé au Gouvernement de joindre au mandat de la Commission extra-parlementaire chargée d'étudier la réalisation d'un service de consultation conjugale, celui de définir également le centre de planning familial. En effet, au point où en est la recherche du BCF, il paraît souhaitable de réunir les tâches d'éducation sexuelle, d'information en matière de planning et de consultation conjugale sous la responsabilité de la même institution.

5) DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans le Jura, il y a encore un grand nombre de jeunes filles qui s'engagent dans la vie active sans aucune formation professionnelle, comme manoeuvres. Et lorsqu'elles choisissent de faire un apprentissage c'est toujours dans les mêmes secteurs, féminisés et... dévalorisés.

Après avoir obtenu quelques modifications dans les documents de présentation des formations fournis par l'Office d'orientation scolaire et professionnelle, après avoir collaboré à une séance d'information s'adressant spécialement aux jeunes filles, organisée par ce même office, une brochure est actuellement à l'étude. Destiné à être diffusé dans les écoles, ce document aura pour ambition, d'une part, de pousser les jeunes filles à suivre une formation postscolaire et, d'autre part, à les motiver à diversifier leur choix professionnel. Cette brochure sera réalisée dans le courant de l'année.

6) DANS LE DOMAINE DES PENSIONS ALIMENTAIRES

Après avoir dirigé l'étude du projet de loi sur l'avance et le recouvrement des pensions alimentaires, par l'intermédiaire d'une commission puis d'un groupe d'experts, le BCF a rendu son rapport au Gouvernement. Ce dossier est actuellement soumis au Parlement.

7) DANS LE DOMAINE DE LA LÉGISLATION

Un catalogue des discriminations contenues dans la législation cantonale a été établi par le BCF. Certains services qui, en ce moment, préparent la révision des textes législatifs les concernant, ont été nantis des modifications à y insérer. Quant aux domaines pour lesquels aucune refonte n'est prévue, le BCF formulera des demandes au Gouvernement à l'intention du Parlement. Ce travail n'est pas encore totalement réalisé.

8) ACTIONS PONCTUELLES

Le BCF a également favorisé la création d'associations, soit en prenant entièrement le projet en main comme pour l'Association des femmes chefs de famille, soit en appuyant simplement un projet par des enquêtes ou par une aide financière, comme pour l'Association des paysannes jurassiennes et les crèches à domicile.

La diffusion d'informations dans la presse se fait assez régulièrement. En outre, depuis le mois de janvier 1981, une revue mensuelle de la presse jurassienne, romande et étrangère est envoyée aux femmes parlementaires, aux associations, aux femmes journalistes, aux bibliothèques, ludothèques et garderies pour toucher les femmes partout où elles sont.

Depuis mai 1981, une permanence du BCF est tenue tous les lundis afin de permettre aux femmes de venir chercher les renseignements qu'elles désirent, ou pour consulter la documentation accumulée depuis maintenant trois ans. Depuis le début de ses activités, le service a traité environ cent cas particuliers ayant nécessité une étude approfondie.

Le BCF a mis sur pied une exposition dans le cadre de la quinzaine "Expression artistique femmes", à Delémont, en septembre 1980.

Il a organisé la journée commémorative, le 9 mai 1981, pour le dixième anniversaire du suffrage féminin. Il assumait aussi le travail administratif et d'information de la campagne pour la votation du 14 juin 1981 sur l'égalité des droits entre hommes et femmes.

En juillet 1980, le BCF participa à la Conférence parallèle des organisations non gouvernementales (ONG) "FORUM 80" qui se tint à Copenhague, en même temps que la Conférence mondiale de la décennie des Nations Unies pour la femme. Deux semaines de travail, de contacts et d'échanges de vues... avec la planète ! qui rapportèrent au Jura vingt et un kilos de documentation... mais surtout qui renforcèrent le BCF dans son plan d'action.

La déléguée à la condition féminine a, de plus, participé à environ deux cents séances de quinze à vingt commissions ou groupes de travail constitués aux plans cantonal ou fédéral. Enfin, la déléguée a donné vingt-cinq conférences et une dizaine d'exposés lors de colloques ou de tables rondes.

mars 1982